

SIVOM DU BRASSON

COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

Le huit décembre deux mille vingt, légalement convoqués le 24 novembre, les membres élus du SIVOM DU BRASSON se sont réunis, à dix-huit heures et quinze minutes, à la Mairie de LISSY, sous la présidence de Madame Nathalie CANET, Présidente.

Présents :	Mme Nathalie CANET, M. Grégory LUTTENAUER, Mme Michelle BOUILLAND-CHAUVEAU, Mme Aline COUDERC, Mme Amandine DE OLIVEIRA, Mme Céline LEVALLOIS.
Absent excusé :	Néant
Absent non excusé :	Néant
A assisté à la réunion :	M. LECINSE, Maire de Lissy
Date de convocation et d'affichage :	24 novembre 2020
Secrétaire de séance :	Mme Michelle BOUILLAND-CHAUVEAU

ORDRE DU JOUR

1. Délibération : Approbation de l'ordre du jour de la séance du 8 décembre 2020
2. Délibération : Approbation du compte rendu de la séance du 15 septembre 2020
3. Délibération : Création d'un poste animation à temps non complet
4. Délibération : Convention Préfecture ACTES
5. Délibération : Convention avec la mairie de Limoges-Fourches
6. Délibération : Remplacement de secours pour la restauration
7. Délibération : Convention unique 2021 avec le Centre de Gestion
8. Délibération : Engagements d'investissements 2021
9. Le personnel
10. Les finances
11. Le protocole sanitaire
12. Les travaux
13. Questions Diverses

Début de la séance : 18 h 25

La séance s'est tenue à huis clos.

[Délibération n° 18/2020 : Approbation de l'ordre du jour de la séance du 8 décembre 2020](#)

Mme la Présidente donne lecture de l'ordre du jour de la séance tel que précisé dans la convocation envoyée en date du 24 novembre 2020.

Les membres du conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuvent l'ordre du jour de la séance de ce jour.

Délibération n° 19/2020 : Approbation du compte rendu de la séance du 15 septembre 2020

Lecture est faite du compte-rendu du conseil syndical du 15/09/2020

Les membres du conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuvent le compte-rendu du conseil syndical du 15/09/2020

Délibération N° 20/2020 Création d'un poste animation à temps non complet

Mme La Présidente indique au Conseil Syndical qu'au vu des besoins au sein du service périscolaire, pour la restauration et les transports, il convient de créer un poste d'agent territorial d'animation, à compter du 1^{er} décembre 2020, étant donné qu'un recrutement a eu lieu à cette date et qu'il faut acter ce recrutement.

Elle rappelle à l'assemblée, qu'il appartient au syndicat de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services du périscolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de créer un poste à temps non complet d'agent territorial d'animation pour les services du périscolaire, à raison de 12 heures hebdomadaire annualisé, soit 9 heures et 24 minutes par mois et précise que les dispositions de la présente délibération prennent effets au 1^{er} décembre 2020.

Délibération n° 21/2020 : Approbation de la convention avec la Préfecture pour ACTES

Mme La Présidente présente le dispositif ACTES (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé) qui est proposé dans le département de Seine-et-Marne et permet la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire.

Ce dispositif répond à un besoin réel des collectivités territoriales et améliorera leur efficacité, notamment en diminuant les coûts liés aux impressions papier et à l'envoi des actes mais aussi en réduisant les délais de saisie et de transmission ainsi que les risques d'erreur.

Pour mettre en œuvre la télétransmission des actes au contrôle de légalité, une convention doit être conclue entre le SIVOM du Brasson et la Préfecture, ainsi, le SIVOM du Brasson pourra transmettre par voie dématérialisée les actes administratifs validés dans la nomenclature.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

approuve la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,

autorise Mme la Présidente à signer le contrat avec le tiers de télétransmission,

autorise Mme la Présidente à signer la convention avec la Préfecture.

Délibération n° 22/2020 : Modification de la convention globale de services entre la commune de Limoges-Fourches et le SIVOM du Brasson.

Mme La Présidente informe le Conseil Syndical, d'un renouvellement de contrat de la Commune de Limoges-Fourches auprès du prestataire JVS, celle-ci informe le SIVOM du Brasson d'une mise à jour sur le tarif. Il est nécessaire de reprendre une convention avec le nouveau montant notamment aux paragraphes « III.Article 3 : Détermination des coûts liés à l'utilisation des applications métiers » et « III.Article 4 : Détermination des tarifs et répartition des coûts »

Cette convention concerne : la mise à disposition de la salle des Ormes pour le SIVOM du Brasson, la mise à disposition d'un bureau pour le SIVOM du Brasson, la mutualisation de logiciels métiers JVS MAIRISTEM.

Il est donc nécessaire de régulariser le nouveau tarif de la mutualisation de logiciels métiers JVS MAIRISTEM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Accepte la nouvelle convention globale de services entre la commune de Limoges-Fourches et le SIVOM du Brasson.
- Autorise Mme La Présidente à signer la convention.

Délibération N° 23/2020 Remplacement de secours pour la restauration scolaire

Mme La Présidente indique au conseil syndical, que le SIVOM peut être amené à avoir des besoins en urgence pour la restauration scolaire si un agent n'est pas présent. Elle précise qu'il s'agit uniquement de la pause méridienne et que des administrés pourraient intervenir bénévolement sur ce temps mais pour se faire, il faut délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

décide de créer un poste de secours à temps non complet uniquement pour les services du périscolaire notamment la restauration, sur le temps de la pause méridienne pour l'école des merisiers de Limoges-fourches et pour l'école des 4 Chemins de Lissy. Ce poste est créé bénévolement à compter du 1^{er} janvier 2021.

Délibération N° 24/2020 Approbation de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne

Mme La Présidente indique au Conseil Syndical que le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne propose une convention dénommée « convention unique » afin de suivre et d'accompagner le secrétariat concernant l'évolution de la carrière des agents.

Le conseil syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés ;

approuve la convention unique pour l'année 2021 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne.

Autorise Mme La Présidente à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants.

Délibération n° 25/2020 : Engagements d'investissements 2021

Mme La Présidente, expose à l'assemblée que conformément à la loi, au Code Général des Collectivités Territoriales et à l'instruction budgétaire et comptable M14, et avant le vote du budget primitif, il est proposé au Conseil Syndical d'autoriser La Présidente à engager, liquider, et mandater les dépenses nouvelles d'investissement de l'exercice 2021 afin de permettre la section d'investissement de fonctionner avant le vote du budget Primitif 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

autorise Mme La Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement de l'exercice 2021 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Affaires diverses :

Le personnel : les trois nouvelles animatrices arrivées sur septembre et décembre, l'intégration se passe très bien. Les entretiens professionnels qui se déroulent sur décembre.

Les finances : l'investissement est en excédent contrairement au fonctionnement qui est en déficit, cela est dû à la création de 2 postes et à la crise sanitaire. La participation des communes du RPI sera donc revue à la hausse.

Le protocole sanitaire : le port du masque dès 6 ans, pas de brassage entre les classes pendant la pause méridienne, l'information de l'école des Merisiers distribuée aux parents dans le cadre d'un cas de COVID-19.

Les travaux : l'école de Lissy : l'infiltration au niveau du toit terrasse qui sera réparée avant la fin de l'année est prise en charge par l'assurance du SIVOM, le grillage côté rue qui sera remplacé par un grillage plus solide.

L'école de Limoges-Fourches : suite au point sécurité avec la présence des parents d'élèves, la directrice doit faire un compte rendu au SIVOM, celle-ci a indiquée à Mme La Présidente un trou dans l'herbe ainsi que la peinture de la marelle dans la cour à refaire. La mairie de Limoges-Fourches va rehausser le mur et le portail côté rue et installer des barrières devant l'école.

Questions diverses :

Monsieur Le Vice-Président aborde le projet de la future cantine, Mme La Présidente lui répond que le dossier sera repris en début d'année 2021.

La prévision des effectifs plus nombreux pour la rentrée 2021/2022.

Les chèques CESU en place pour le règlement de la garderie à partir du 1^{er} janvier 2021.

Mme BOUILLAND-CHAUVEAU doit se renseigner pour la mise en place d'un site dédié aux inscriptions pour la garderie à titre gratuit.

Fin de la séance : 20 H 20